

*Natura 2000**Espèces protégées**Habitats naturels**Vie du site***SOMMAIRE**

- . Edito
- . Info - Evaluation des incidences
- . Actualités
- . Rencontre - Agriculteurs engagés
- . Le saviez-vous ? - Les mégaphorbiaies, habitats méconnus
- . Fiche pratique n°3 - La Charte Natura 2000

## « Ruisseau LE MAGOT »

**EDITO**

Depuis 2006, le CPIE de Gâtine Poitevine accompagne les acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'actions favorisant la préservation du Ruisseau Le magot et de sa belle vallée.

2011 va être une année de synthèse des actions menées et de l'état de conservation des habitats et des espèces du site. Cette synthèse va permettre de redéfinir les objectifs de gestion, un programme d'actions pluriannuel cohérent, des acteurs et des moyens à mettre en œuvre ces six prochaines années pour protéger notre patrimoine naturel local.

Vous pouvez nous contacter pour nous proposer vos projets, nous faire part de vos interrogations au sujet de votre implication.

En cette année de réflexion et de redéfinition des objectifs et actions à mener, votre participation est la bienvenue. Une réunion publique sera organisée au cours du deuxième trimestre 2011 pour intégrer les habitants à la gestion du site Natura 2000.

Yves-Marie SIROIT,  
Président du CPIE de Gâtine poitevine.

### INFO : L'évaluation des incidences

Le régime d'évaluation des incidences assure l'équilibre entre **préservation de la biodiversité et activités humaines**.

Son objectif est de prévenir d'éventuels dommages, de vérifier que les projets ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêts communautaires présents dans un site Natura 2000.

Tout **document de planification** (type PLU par exemple), tout **projet** ou toute **manifestation culturelle ou sportive** est susceptible d'avoir des incidences sur son état de conservation, qu'il ait lieu dans son périmètre ou en dehors, qu'il soit éphémère ou pérenne. Il est nécessaire d'évaluer les impacts potentiels.

C'est au porteur de projet de s'assurer que son projet nécessite ou pas de réaliser une évaluation des incidences et de rédiger le dossier.

Deux documents ont pour objectifs de présenter, de façon simple, le régime de l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 et d'apporter des réponses aux questions que vous pouvez vous poser.

- **Evaluer, dialoguer, préserver**
- **L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences**  
(disponibles sur le Portail Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>)

A consulter : site Internet de la DREAL Poitou-Charentes :  
(<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>)



## Actualités 2010 : Que s'est-il passé ?

### MIEUX CONNAITRE

#### Suivi des espèces aquatiques et bioindication

Le ruisseau du Magot a été notifiée « **sites espèces** » parce qu'il abrite des espèces patrimoniales : l'écrevisse à pattes blanches, le chabot et la lamproie de Planer.

Le suivi de ces espèces est prévu dans le DOCOB et est réalisé par l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques).



De gauche à droite : Ecrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer et Chabot

#### Le peuplement piscicole

La **pêche électrique** est l'outil utilisé pour décrire la composition et la structure d'un peuplement piscicole.

La qualité biologique du cours d'eau peut être analysée à l'aide de **l'indice poissons rivières** (IPR). La comparaison du peuplement échantillonné à un peuplement de référence (peuplement théorique sur la station étudiée si celle-ci était dépourvue de toutes perturbations humaines).

Cette rivière présente potentiellement une **bonne capacité d'accueil** pour les poissons (faciès d'écoulements et habitats diversifiés). Sa qualité est toutefois **altérée** par un important **déficit en eau en période estivale**, et un important **colmatage du substrat** diminuant ainsi la surface de frayère potentielle utilisable pour la truite.

L'état de conservation des populations de chabot et lamproie de Planer est satisfaisant. En 2010, aucune écrevisse à pattes blanches n'a été pêchée.

#### Le peuplement de macroinvertébrés

L'appréciation de la qualité des cours d'eau par des **méthodes biologiques** complète les analyses physico-chimiques grâce au caractère intégrateur des organismes aquatiques. Ces méthodes permettent de caractériser les perturbations par les effets engendrés sur les peuplements.

Les macroinvertébrés benthiques sont de bons indicateurs. En effet, les différentes espèces d'invertébrés sont plus ou moins pollu-sensibles. La méthode **IBGN** permettant de donner une note (de 0 à 20) est attribuée au cours d'eau en fonction des espèces d'invertébrés présentes.



#### A VOS CARNETS !

En cette année internationale de la forêt, profitons d'une ballade pour découvrir

**Les trésors cachés des boisements du site Natura 2000**

**Le ruisseau Le Magot.**

**RDV le samedi 16 avril à 9h45 place de l'église à Vasles.**

### INFORMER

#### Natura 2000 à l'école

Le 10 février, les élèves de La Ferrière en Parthenay ont reçu dans leur école l'animateur du site Natura 2000 pour un après-midi consacré à la **découverte des chauves-souris**. L'intervention a été conclue par la **pose d'un nichoir** aux abords de l'école.

La vallée du Magot abrite de nombreux sites propices à l'accueil des chauves-souris qui sont protégées au niveau national. En 2008, des nichoirs ont été fabriqués et installés par les élèves avec l'association Deux Sèvres Nature Environnement.



Intervention en classe sur les chauves-souris

En 2011, **année internationale de la forêt**, dans le cadre du projet « A l'école de la forêt », les élèves vont travailler sur les **bois humides**.

#### Dans les communes

✓ En octobre 2010, Le CPIE a accueilli des étudiants et chercheurs internationaux (17 nationalités représentées), sur le site Natura 2000 "Ruisseau du Magot" pour un atelier de découverte sur "les enjeux et gestion du site", dans le cadre d'un colloque européen d'astacologie (CNRS).

✓ Au cours du premier trimestre 2011, **deux panneaux d'information** vont être installés sur la commune de Vasles. Une inauguration est prévue **le 16 avril à 11h30**.

✓ Des plaquettes d'information sont toujours à votre disposition dans les mairies et à l'office de tourisme.

✓ Vous pouvez également découvrir le site Natura 2000 sur notre stand lors des festivités locales (Fête de La Gâtinelle, Forum des associations du Pays Ménigoutais, Fête des traditions paysannes...)

## AGIR

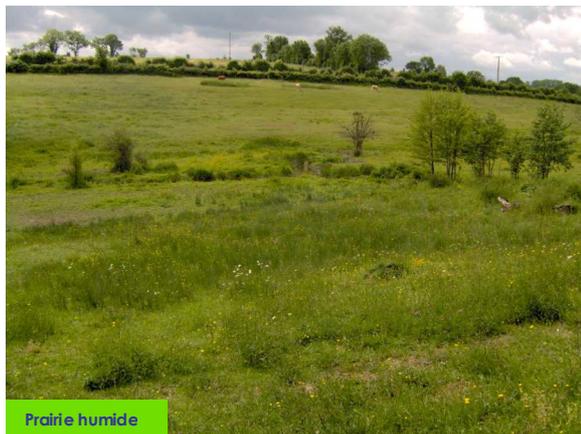
### Des agriculteurs s'engagent

Pour les exploitants agricoles qui exercent leurs activités sur des parcelles situées sur les bassins versants de l'Auxance, de la Coursaudière et du Magot, il existe depuis janvier 2009 des possibilités d'engagement à des **pratiques respectueuses du patrimoine naturel** existant. Engagés pour une durée de **5 ans** dans ce dispositif, les agriculteurs reçoivent une **aide financière en contrepartie de l'application des Mesures Agro-Environnementales (MAEt)**. Le choix des engagements, effectué par l'agriculteur accompagné par l'animateur MAE du territoire, se fait parmi des mesures relatives à la gestion extensive de prairies (limitation de fertilisation), la création de couverts enherbés, la réduction progressive des doses de produits phytosanitaires sur les cultures, l'entretien des haies, des ripisylves\*, des arbres isolés et la restauration et l'entretien des mares.

Une réunion d'information s'est tenue le mardi 8 février dernier à la mairie de Vasles. Elle a permis la présentation des MAEt aux agriculteurs du territoire. Elle a été animée conjointement par le CPIE de Gâtine Poitevine et la Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres.

### Naissance d'une charte de bonnes pratiques : la « charte Natura 2000 »

En 2011, un nouvel outil va paraître : la Charte Natura 2000. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la fiche pratique n°3 jointe à la lettre d'information.



### Des constats sur le terrain

Au cours de l'année 2010, des dégradations d'habitats naturels d'intérêt communautaire et de pollutions ont été constatées sur le site Natura 2000. Il est nécessaire de **prendre contact avec la structure animatrice du site (le CPIE de Gâtine Poitevine) préalablement à toute intervention susceptible de nuire à l'intégrité du site**. Des conseils (réglementaires ou techniques) peuvent vous être fournis, des aides financières sont également mobilisables selon la nature des projets d'aménagement et d'entretien.

La protection de ce patrimoine naturel est l'affaire de tous les habitants et acteurs du site.

Si vous êtes **exploitants agricoles, propriétaires, particuliers, membres d'une association, exploitant forestier...** Vous pouvez contacter le CPIE de Gâtine Poitevine pour avoir plus d'informations sur les **MAEt, Charte N2000 et Contrats N2000**.

## RENCONTRE : Des agriculteurs engagés

Exploitants du site Natura 2000

Un agriculteur de la vallée de l'Auxance s'est engagé dans des **mesures herbe et haie**.

Les raisons qui ont poussé cet agriculteur à contractualiser sont les suivantes. Ces **pratiques correspondaient déjà presque au cahier des charges** et les compensations financières lui ont permis d'investir.

Il n'a **pas rencontré de difficultés particulières**. De plus, il était **accompagné** de l'animateur Natura 2000 dans ses démarches.

L'exemple d'un autre agriculteur sur l'Auxance.

« J'entretenais déjà la nature ». En effet, les **activités agricoles permettent le maintien de milieux naturels**. Par exemple, **la fauche ou le pâturage conserve les prairies humides ouvertes**.

Cet agriculteur **travaillait déjà en faveur de la préservation** de l'Auxance. L'engagement de parcelles en mai 2010 en MAEt ne lui a demandé que peu de modifications de ses pratiques et lui a permis d'avoir une compensation financière. Il n'a également pas rencontré de difficultés particulières.

Il a pris connaissance des MAEt grâce à une réunion d'information et à un voisin qui s'était déjà engagé. Il a donc contacté le CPIE, l'animateur du site est venu sur le site de l'exploitation pour définir avec lui les engagements possibles. Il s'est engagé dans des mesures **herbe, rivière, haie et mare**.

En 2011, il va engager de nouvelles parcelles.

Que pouvez-vous conseiller aux agriculteurs des vallées de l'Auxance, la Coursaudière et du Magot ?

« Je n'ai pas de conseils à donner, c'est à chacun de décider ! »

Pour faire votre choix, vous pouvez contacter le CPIE de Gâtine Poitevine pour avoir plus d'informations.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Les mégaphorbiaies, habitats méconnus!



Il s'agit d'un peuplement de **hautes herbes**, plutôt **nitrophile**<sup>1</sup> en **bordure de cours d'eau ou de boisements humides**.

Les mégaphorbiaies occupent souvent des parcelles **très humides** qui ne sont plus entretenues, mais aussi parfois le sous-bois des peupleraies ou des boisements alluviaux.

La flore y est en majorité constituée d'espèces nitrophiles banales sur le site. Compte tenu d'une pauvreté floristique et conformément au manuel d'Interprétation des habitats de l'union Européenne, les mégaphorbiaies recensées n'ont pas pu être considérées comme prioritaires sur le site. Elles ont même vraisemblablement supplanté des habitats de plus grand intérêt écologique tels que les prairies à litière autrefois fauchées.

Le site est ponctué de petites zones de cet habitat plutôt **relictuel** (représentent environ 7ha), parfois **plus ou moins envahies** (ou en voie de colonisation) par une **végétation arbustive** (jeunes frênes, aulnes, ...). Elles sont dispersées le long du linéaire hydrographique.

Ces habitats ont un **intérêt au niveau floristique**. De plus il joue un rôle important dans la **régulation des quantités et de la qualité de l'eau**. Elles ont un **rôle de tampon** (filtre des eaux de ruissellement et joue un rôle d'éponge).

De plus, ces milieux abritent **une faune riche** :

- lépidoptères
- odonates
- amphibiens
- oiseaux
- mollusques aquatiques

#### Risques et menaces :

- Fermeture du milieu
- Assèchement artificiel
- Création d'étang
- Mise en culture
- Apports d'intrants

L'objectif sur le site Natura 2000 du Magot est **de maintenir l'ouverture des milieux herbacés** luxuriants que sont les mégaphorbiaies et de **maintenir les conditions hydrologiques** afin de préserver leur rôle tampon et de contribuer à la diversité des milieux naturels présents sur le site.

#### Mesures favorables à la gestion :

- Effectuer un diagnostic écologique avant toute intervention significative sur le milieu
- Maintenir le fonctionnement hydrologique du cours d'eau (limiter les prélèvements dans les eaux de surface et nappe d'accompagnement, éviter les drainages, conserver les écoulements,...)
- Permettre ou accentuer l'inondabilité des mégaphorbiaies (zones d'expansion des crues, création de frayères,...)
- Limiter les actions d'entretien (fauches, broyages très espacés tous les 3 à 5 ans)
- Limiter le développement des ligneux par des opérations ponctuelles de débroussaillage et maintenir l'ouverture du milieu
- Proscrire l'utilisation des herbicides
- Eviter le tassement des sols par l'utilisation d'engins de chantier
- Lutter contre les éventuelles espèces envahissantes
- Eviter les plantations d'arbres feuillus

Ces actions sont **mises en œuvre par les propriétaires et exploitants** qui peuvent bénéficier d'une aide financière.

Propriétaire de terrain,  
**savez-vous qu'il existe des possibilités de contrats  
pour vous aider à entretenir ces milieux?**

Contactez l'animateur Natura 2000  
qui pourra vous informer  
ou vous accompagner !

<sup>1</sup> Qui se développe préférentiellement sur les sols ou dans les eaux riches en azotes.

Une question, une précision, n'hésitez pas à nous contacter :



#### CPIE de Gâtine Poitevine

6 rue du Jardin des Sens 79340 COUTIERES  
Tel : 05.49.69.01.44 / Fax : 05.49.69.12.52  
Email : cpie.deux.sevres@cegetel.net

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
Education à l'Environnement et Accompagnement des territoires  
Association APEM, déclarée Loi 1901, affiliée à l'Union Nationale des CPIE



GATINE POITEVINE

